

Salariés vulnérables en activité partielle : 3 cas pour être éligibles

1 Je réponds à l'un des critères suivants :

- ◆ + de 65 ans
- ◆ Antécédents cardio-vasculaires
- ◆ Diabète non équilibré ou présentant des complications
- ◆ Pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale
- ◆ Cirrhose au stade B au moins
- ◆ Cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie)
- ◆ Syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie
 - ◆ Maladie du motoneurone, myasthénie grave, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, paralysie cérébrale, quadriplégie ou hémiplégié, tumeur maligne primitive cérébrale, maladie cérébelleuse progressive ou maladie rare
- ◆ Obésité (IMC > 30 kg/m²)
- ◆ 3e trimestre de la grossesse
- ◆ Insuffisance rénales chronique
- ◆ Immunodépression congénitale ou acquise, non sévère
- ◆ Trisomie 21

+ Poste exposant à de fortes densités virales

+ Télétravail à 100% impossible et mesures de protection renforcées insuffisantes / inexistantes :



▶ Isolement : bureau dédié ou protections matérielles



▶ Absence/limitation du partage du poste de travail



▶ Hygiène des mains et gestes barrière renforcés
▶ Nettoyage des surfaces touchées



▶ Horaires adaptés pour éviter les heures d'affluence
▶ Masque chirurgical remplacé au moins toutes les 4h ou moins s'il est humide et en quantité suffisante pour permettre le port au travail et dans les transports en commun (trajets professionnels et domicile-travail)

2 Je suis sévèrement immunodéprimé :

- ◆ Transplantation d'organe ou de cellules souches hématopoïétiques
- ◆ Traitement par des médicaments immunosuppresseurs forts
- ◆ Chimiothérapie lymphopénisante
- ◆ Dialyses chroniques
- ◆ Au cas par cas, traitement sous immunosuppresseurs sans relever des catégories susmentionnées ou être porteur d'un déficit immunitaire primitif

+ Le télétravail à 100% est impossible

3 Je suis particulièrement vulnérable

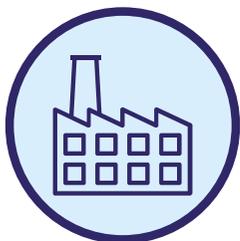
+ Télétravail à 100% impossible

+ Contre-indication à la vaccination justifiée par présentation d'un certificat médical

Salariés vulnérables en activité partielle : Quand solliciter le médecin du travail

1

Je suis salarié



Non conformes au décret
selon moi



Analyse des
conditions
de travail *

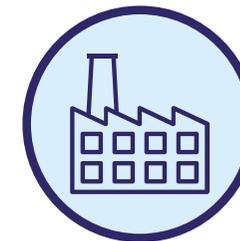
Constats non conformes
au décret



Constats conformes
au décret



Activité
partielle



Mesures de protection
renforcées mises en
place par l'employeur

2

Je suis employeur

Demande du
salarié d'être
placé en
activité
partielle

Non recevable selon moi :
pas d'exposition à
de fortes densités virales



Analyse du niveau
d'exposition au virus
et des mesures de
protection renforcées
en place *

L'analyse confirme
le sentiment du salarié



L'analyse confirme
l'évaluation de l'employeur



Activité
partielle

